



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**REÇU**  
22 AVR. 2021

Paris, le 14 AVR. 2021

**LE MINISTRE**

N/Réf : CE 829877  
V/Réf : CB/2.21

Monsieur le Sénateur,

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, vous avez appelé mon attention sur la forêt domaniale de Valbonne située dans l'agglomération du Gard Rhodanien.

Suite aux contestations sur les coupes pratiquées dans cette forêt, des contrôles effectués par les services de la Direction Départementale des Territoires ont confirmé que ces coupes étaient conformes au document d'aménagement.

Une expertise menée par le Conservatoire botanique de Porquerolles a confirmé que ces coupes n'avaient pas eu d'impact sur les habitats Natura 2000. Les contestataires ont en outre été déboutés sur le fond en Cour d'appel à l'issue du contentieux engagé.

Néanmoins, conscient de la valeur patrimoniale de cette forêt, et attentif aux questionnements qui lui sont adressés, l'Office National des Forêts a entrepris de lancer une révision du document d'aménagement de cette forêt en tenant compte des enjeux de biodiversité, de paysage mais également des attentes en matière de stratégie nationale bas carbone exigeant de développer l'usage du bois en circuit court, comme éco-matériau de référence.

Ce processus de révision accompagné d'une étude paysagère est mené sous l'égide d'un comité de pilotage très large, présidé par le Préfet, auquel sont conviés élus et parties prenantes, afin de trouver une position équilibrée pour la gestion à venir de cette forêt.

.../...

Monsieur Denis BOUAD  
Sénateur du Gard  
Conseiller départemental du Gard  
Sénat  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

Cette gestion devra de surcroît intégrer l'enjeu majeur du changement climatique qui bouleverse de plus en plus la gestion des forêts et la conservation des habitats car il induit des modifications significatives pour les habitats et les écosystèmes existants.

Dans le cadre de ce comité de pilotage, toutes les parties prenantes pourront faire part de leurs idées et de leurs propositions et une position collective sera recherchée. L'opportunité de la création d'une réserve biologique et de la labellisation de la forêt en tant que forêt d'exception mérite d'être discutée au sein de ce comité.

Le réseau des forêts d'exception résulte en effet d'une démarche de développement local qui associe étroitement les élus et les acteurs locaux. La création d'un comité de pilotage local forêt d'exception, présidé par un élu, constitue la première étape vers la labellisation. Ce label est ensuite attribué par le Comité National d'Orientation composé d'experts qualifiés en aménagement des territoires, en environnement, culture et tourisme et de représentants des Ministères chargés de l'agriculture et de la transition écologique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Soyez assuré de ma mobilisation pour  
une gestion durable de nos forêts.  
Restant à votre disposition.  
Très respectueusement,  
Julien DENORMANDIE

*JD*